

Équilibre santé

Prestations⁽¹⁾ applicables aux adhésions nouvelles jusqu'à 65 ans du 01/07/2008 au 31/12/2009

(CONTRAT RESPONSABLE EN APPLICATION DE LA LOI N°2004-810 du 13 AOÛT 2004) - Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et la franchise de 8 € sur les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge conformément au décret n°2005-1226 du 29 septembre 2005.

Tous Régimes Sociaux

100 **Plus**

125 **Plus**

150 **Plus**

200 **Plus**

HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE

Frais de séjour	Secteur conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
	Secteur non conventionné	100%	100%	100%	100%	
Actes en secteur Hospitalier, honoraires chirurgicaux Chirurgie, Anesthésie, Réanimation	immédiat	100%	125%	150%	200%	
	après 3 mois	100%	150%	175%	après 6 mois	250%
Chambre Particulière Maladie, Chirurgie, Maternité	immédiat (30 j maxi)	Néant	45€/jour	55€/jour	65€/jour	
	après 3 mois	Néant	55€/jour Durée illimitée	65€/jour Durée illimitée	après 6 mois	Frais réels
Réadaptation fonctionnelle, Rééducation, Moyen séjour, Cures, Convalescence (30 j/an)	immédiat				immédiat	45€/jour
	après 3 mois	Néant	45€/jour	45€/jour	après 6 mois	65€/j
Forfait journalier Hospitalier Maladie, Chirurgie	immédiat (30 j maxi)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
	après 3 mois	Frais réels Durée illimitée	Frais réels Durée illimitée	Frais réels Durée illimitée	après 6 mois	Frais réels Durée illimitée
Réadaptation fonctionnelle, Rééducation, Moyen séjour, Cures, Convalescence	immédiat				immédiat (30 j maxi)	Frais réels
	après 3 mois (30 j/an)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	après 6 mois (90 j/an)	Frais réels
Frais de transport		100%	100%	125%	150%	
Frais d'accompagnement	après 3 mois (15 j/an)	Néant	15€/jour	15€/jour	après 6 mois (30 j/an)	20€/j

MALADIE

Honoraires médicaux - Consultations - Visites Généralistes - Spécialistes - Professeurs	100%	125%	150%	175%
Actes de spécialités (ATM)	100%	125%	150%	175%
Majoration pour frais de déplacement, actes de nuit ou le dimanche, et soins d'urgence	100%	125%	150%	175%
Pharmacie	100%	100%	100%	100%
Médecines Douces (actes non remboursés par le RO) : Ostéopathie, étiopathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, pédicure (prise en charge 25€/consultation).	25€ /an/bénéficiaire	75€ /an/bénéficiaire	100€ /an/bénéficiaire	125€ /an/bénéficiaire
Actes de Prévention (Prise en charge des 13 actes) : Ostéodensitométrie remboursable, prévention bucco-dentaire, vaccination...	100%	100%	100%	100%
Dépistage et Prévention (actes non remboursés par le RO) (par an et par bénéficiaire)	100€	100€	100€	100€
Auxiliaires Médicaux : Podologues, Orthophonistes, Infirmiers, Soins, Masseurs, Kinésithérapeutes, Orthoptistes.	100%	125%	150%	175%
Analyses - Actes de Biologie	100%	125%	150%	175%
Radiologie : Scanographie, IRM, Echographie, Mammographie, Electrocardiographie, Scintigraphie...	100%	100%	125%	150%

(1) extraits des conditions générales, se conformer aux conditions générales annexées au bulletin d'adhésion.

Équilibre santé

Prestations⁽¹⁾ applicables aux adhésions nouvelles jusqu'à 65 ans du 01/07/2008 au 31/12/2009

(CONTRAT RESPONSABLE EN APPLICATION DE LA LOI N°2004-810 du 13 AOÛT 2004) - Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et la franchise de 8 € sur les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge conformément au décret n°2005-1226 du 29 septembre 2005.

01/07/08

Tous Régimes Sociaux	100 Plus	125 Plus	150 Plus	200 Plus
----------------------	----------	----------	----------	----------

DENTAIRE

Soins		100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires / Orthodontie	immédiat	100%	150%	200%	200%
BONUS FIDÉLITÉ	à partir de la 2 ^e année	125%	175%	225%	325%
	à partir de la 3 ^e année	150%	200%	250%	350%
	4 ^e année et suivantes	175%	225%	275%	375%
Plafond dentaire		Aucun	Aucun	Aucun	1^{re} année 1 000€ 2^e année et suivantes 1 500€
Dentaire non remboursable par le RO Prothèses dentaires, Orthodontie, Implantologie, Parodontologie (par an et par bénéficiaire)		Néant	Néant	Néant	à partir de la 2 ^e année 200€

OPTIQUE

> Lunetterie (verres et/ou montures)		100%	100%	100%	100%
> Lentilles acceptées	immédiat (par an et par bénéficiaire)	+ 50€	+ 100€	+ 130€	+ 215€
> Lentilles refusées					
BONUS FIDÉLITÉ	à partir de la 2 ^e année	75€	125€	155€	240€
	à partir de la 3 ^e année	100€	150€	180€	265€
	4 ^e année et suivantes	125€	175€	205€	290€
Chirurgie corrective et réfractive (myopie, hypermétropie, presbytie) (Par an et par bénéficiaire)	après 3 mois	Néant	100€	130€	après 6 mois 200€

PRESTATIONS DIVERSES

Prothèses et Appareillages Petit appareillage et accessoires		100%	100%	100%	100%
Prothèses Orthopédiques, auditives, capillaires, mammaires et grand appareillage		100%	125%	150%	200%
Forfait naissance ou adoption (après 9 mois)		Néant	100€	150€	200€
Cure Thermale et Colonies Sanitaires Honoraires, Soins, Frais de transport, hébergement (par an et par bénéficiaire)		100%	100% + Forfait 50€	100% + Forfait 100€	100% + Forfait 200€

Garantie «Exonération de Cotisations»	Prise en charge des cotisations : 1 000 € par événement et par année	
Assistance	France METROPOLITAINE* PRISE EN CHARGE : des enfants et des ascendants dépendants / des enfants en cas d'arrêt de travail de la nourrice / d'une aide ménagère / des animaux domestiques / d'une garde malade enfants (-16ans) / du téléviseur à l'hôpital / des frais médicaux à l'étranger / d'un coaching tabac	DOM* PRISE EN CHARGE : rapatriement ou transport sanitaire si non rapatriable / prise en charge frais hébergement si non rapatriable / rapatriement de corps en cas de décès / prise en charge du téléviseur à l'hôpital / frais médicaux à l'étranger
Protection juridique médicale*	Maximum 20 000 € TTC par litige en France et dans l'U.E en cas de litige présumé avec un professionnel de santé ou un établissement de soins	

* Les montants de remboursement sont exprimés en pourcentage du tarif en vigueur fixé par la Sécurité Sociale (Base de Remboursement) ou sous la forme d'un forfait. Ces forfaits sont valables par année civile d'adhésion et par assuré, et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Les remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale dans la limite de l'option choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle et payés en Euro.

GARANTIES OPTIONNELLES *

Individuelle enfants (scolaire - extra-scolaire)	> Décès par accident : 4 000 € > Invalidité Permanente par accident (franchise 10%) : 50 000 € > Frais de rattrapage scolaire : 500 €
Capital décès par accident (sans limite d'âge)	Adhérent principal > 4 000 € Conjoint (inscrit au contrat) > 2 000 € Enfant (désigné au contrat) > 1 500 €
Rapatriement de Corps et Frais Funéraires : ouvert à toute personne physique domiciliée en France, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane Française ou sur l'Île de la Réunion et qui souhaitait être inhumée dans son pays d'origine	> Rapatriement de corps dans le pays d'origine du lieu du décès jusqu'à l'aéroport international, > Prise en charge du transfert de corps jusqu'au lieu d'inhumation à concurrence de 800 €, > Mise à disposition d'un titre de transport pour un membre de la famille en accompagnement du corps > À la demande de la famille si le décès a lieu dans le pays d'origine prise en charge des frais funéraires dans la limite de 1 200 € TTC .

* extrait des notices d'informations.

(1) extraits des conditions générales, se conformer aux conditions générales annexées au bulletin d'adhésion.